

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

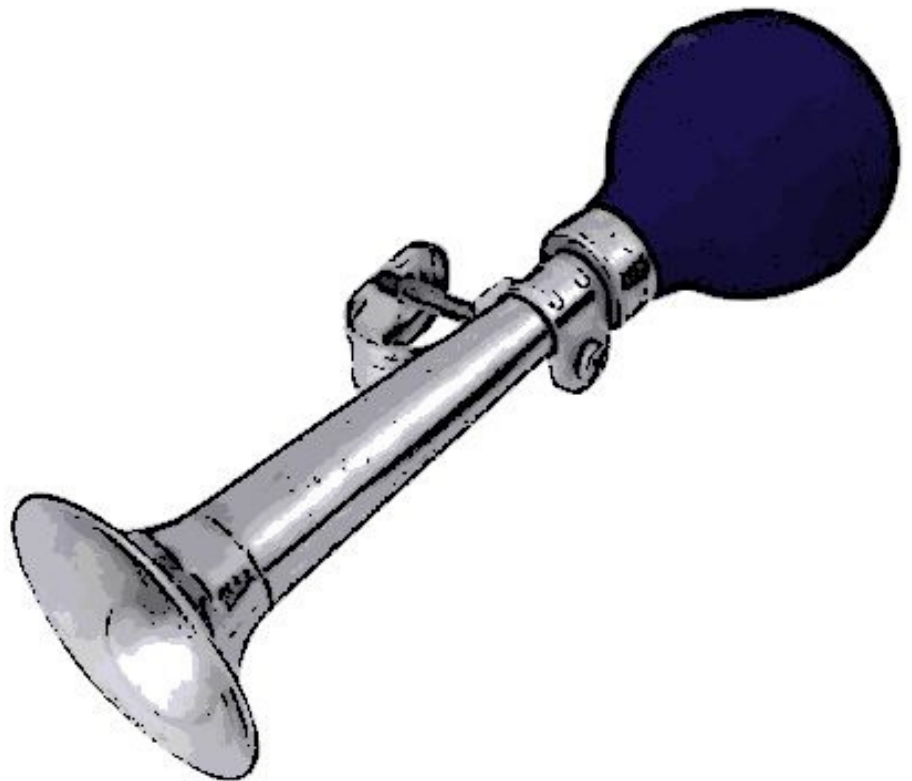
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



SAISINE DU CESE : LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Pour nourrir [sa saisine sur le financement des associations](#), le conseil économique social et environnemental (CESE) a lancé une grande consultation du 23 janvier au 14 février auprès des associations. Plus de 6500 réponses ont été obtenues et 13 000 avis et propositions livrés. A partir de ce riche matériau, [un rapport](#) en tire les premiers enseignements. Un rapport final et des préconisations d'action publique devraient être présentés le 28 mai prochain.

Dans ces réponses, les associations pointent comme premières difficultés le temps nécessaire dédié à la recherche de financement, notamment des financements de fonctionnement de plus en plus complexes à trouver. « *Là où la subvention est sensée être une logique ascendante, la transformation des financements en appel à projet engage une logique plus descendante où les pouvoirs publics orientent l'action associative, fixent un certains nombres de règles. Dans ce cadre, les associations disent avoir du mal à financer leurs frais de fonctionnement qu'elles tentent d'intégrer comme elles peuvent dans les appels à projet* », explique Martin Bobel, co-rapporteur de la saisine.

....

DÉCONSTRUIRE LE PROJET

.....

Près de la moitié des associations déclarent une diminution des subventions publiques dans leurs recettes et près des deux tiers disent ne pas avoir assez de moyens pour assurer leur objet associatif.

« En 15 ans, de 2005 à 2017, les subventions sont passées de 35% de subventions en part de recettes des associations à 20%. Les effets sont extrêmement forts sur la manière d'agir et de faire association », complète Martin Bobel.

Face à cela, les associations développent 4 stratégies : le développement du mécénat, des dons et l'augmentation du montant des cotisations ; la maîtrise des coûts, des charges de fonctionnement, notamment sur la masse salariale ; le développement des activités économiques par le développement de l'offre de biens et de services et l'augmentation de leurs prix ; la réponse à des appels à projet et marchés publics où elles se retrouvent en concurrence avec des entreprises privées lucratives.

« C'est sur ces deux derniers pôles que nous pouvons observer ce que nous qualifions de marchandisation », analyse Martin Bobel. Les associations expliquent que le glissement des subventions directes vers de l'appel à projet les pousse à créer des projets uniquement pour y répondre même si ces projets les éloignent de leur objet initial. Un verbatim souligne que le maître mot est désormais « hybridation des financements » ou encore « la diversification des sources de financements, des actions des cibles, des canaux de communication. Hélas, cela est épuisant et donne un sentiment de dispersion ou éparpillement ».

Dans les propositions, les associations répondantes appellent à sortir de la logique des appels à projet pour financer leur fonctionnement et s'inscrire dans des financements pluriannuels.

Elles soulignent aussi la nécessité d'être mieux considérées et regrettent un manque de confiance des pouvoirs publics. « *Les modes d'évaluation et de contrôle évoluent et passe de rapports de confiance avec les administrations publiques proches du terrain dans des rapports d'évaluation distanciés, sur des indicateurs très quantitatifs et techniques, qui marquent une perte de confiance* », souligne Martin Bobel qui inscrit cette saisine dans « un moment historique » où de grandes fédérations se disent proche d'un point de rupture voire d'effondrement face à des financements de plus en plus fragiles.

Les appels à projet sont devenus la norme pour financer les associations. Désormais, ces dernières ne sont plus financées pour ce qu'elles sont mais pour ce qu'elles font. Les conséquences en sont maintenant bien connues : « *la multiplication des appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, appels d'offre en tout genres, contraint les associations à soumissionner en se faisant concurrence entre elles, quitte à « casser » leurs tarifs, parfois en affaiblissant leur projet pédagogique ou social afin d'espérer emporter le marché et ainsi poursuivre leur activité* », soulignait le rapport du HCVA de 2021 sur l'impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif. Plus loin, il ajoutait que dans ce cadre, s'agissant notamment des associations du champ social et médico-social, « *les pouvoirs publics ont désormais un monopole de l'initiative de projets, tout en introduisant une concurrence accrue entre gestionnaires et en imposant une standardisation des services et des financements* ».

Ce type de financement structure la vie associative en externe mais également en interne. La vie démocratique de l'association, ses réflexions, son temps d'organisation, ne peuvent être financés par des appels à projet. Dans un mouvement de jeunes comme le Mouvement rural des jeunes chrétiennes (MRJC), la course aux appels à projet épuise les jeunes bénévoles, -expliquait son trésorier Maël Pousset, lors de l'audition devant le CESE-, empêche la vie démocratique du mouvement qui n'entre plus dans ces cadres de financements. Le temps passé à répondre aux appels à projet prend finalement le pas sur l'activité même de l'association. Si les appels à projet ont été pensés, dans un premier temps, pour éviter les effets néfastes des appels d'offre sur les associations, il devient clair aujourd'hui qu'ils se rapprochent de plus en plus des appels d'offre et que leurs effets sont de plus en plus similaires.

Romain Demissy, intervenant chercheur à Artémis, qui a participé à la recherche du Fonjep sur les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire, inscrit la logique de projet dans une « *approche industrielle* » devenue de plus en plus prégnante du côté des pouvoirs publics. A ses yeux, les modèles socio-économique des associations sont marqués par « *250 ans de production industrielle* » qu'il faut déconstruire afin d'aborder les actions associatives par un autre prisme que celui de la fabrication d'objets. « *Nos travaux ont permis d'éclairer la forte tension entre une logique de gestion de projet qui a tendance à isoler des actions et à réduire la question de l'évaluation à des enjeux de contrôle et de conformité, et une logique d'animation qui nécessite une inscription dans le temps long et implique des logiques d'investissement dans le réseau et le territoire qui débordent assez largement les projets* ».

**RETROUVEZ ICI LES TRAVAUX
DU CESE SUR LE FINANCEMENT
ASSOCIATIF**

Jean-Michel Bocquet, ancien directeur du MRJC, revient sur l'histoire de la logique projet : « *Le premier qui développe la méthodologie de projet est Henri Ford qui a une idée de base : un ouvrier doit être en capacité d'acheter l'objet qu'il produit. Pour pouvoir vendre la voiture à des ouvriers, il faut savoir combien elle va coûter avant de la produire. La méthodologie de projet qui en découle est donc d'un outil de gestion industriel et économique* ». Ensuite, des chercheurs qui travaillent sur les logiques de construction collective font sortir cet outil de la seule sphère industrielle. Leurs travaux de psychologie sociale arrivent en Europe dans les années 70 et s'imposent dans les années 80.

« *La méthodologie de projet comprend toujours au départ la réalisation d'un diagnostic. De ce diagnostic découle une problématique, puis la définition d'objectifs qui vont répondre à cette problématique. On décline ensuite les moyens nécessaires puis les critères et les indicateurs d'évaluation* ». Pour Jean-Michel Bocquet, cette méthodologie sert essentiellement le financeur : pour savoir combien l'action va coûter et pouvoir délimiter une durée, un territoire, un public et ainsi ne pas penser une politique publique globale.

Dès lors la notion de projet s'invite partout. Dans le social et médico-social, elle s'incarne dans les modes d'accompagnement des personnes. Elle est devenue le socle de la contractualisation des relations entre les institutions et les personnes accompagnées. En CHRS, il est demandé aux personnes hébergées de signer un « projet de vie » ; même demande pour les personnes handicapées accueillies en institution, les jeunes placés en protection de l'enfance ou encore des personnes à la rue pour montrer leur motivation à s'inscrire dans les dispositifs. Elle exige des personnes en situation de fragilité une capacité de projection et de programmation qu'on n'impose à personne d'autre. « *En réalité, ces définitions de projet ne sont pas pour les gens, c'est pour le financeur. Combien de temps cette personne va être à charge, combien elle va coûter à la société ? Si vous êtes en capacité de payer par vous même, on ne vous demandera jamais de projet* », expliquait Jean-Michel Bocquet lors d'un atelier de notre université d'été[1]. Cette méthodologie de projet éloigne le professionnel. Les du social de la nécessité du temps long de la rencontre, de la construction du lien dans la durée, de l'absence de jugements sur la situation de l'autre.

Cette notion de projet, et sa vision industrielle, nécessite une approche technique de découpage des différentes séquences pour permettre la définition d'un coût et éloigne la capacité de penser l'association dans sa fonction politique et la personne dans sa globalité. Face à ces constats, certains acteurs se mobilisent, ainsi dans les Vosges, le collectif associatif 88 a interpellé son conseil départemental en pointant la multiplication des appels à projet, leurs effets de concurrence entre les acteurs associatifs et l'absence de prise en compte des savoirs associatifs et de leurs connaissances des besoins du territoire. Ils appelaient à une plus grande co-construction pour sortir de la contractualisation et devenir des « partenaires de terrain » plutôt que des « prestataires de services ».

[1] Intervention lors de l'université d'été du Collectif des associations citoyennes à Lille en juillet 2022, les [actes à retrouver ici](#)

Certaines collectivités proposent de modestes changements, comme l'appel à envies de la ville de Brest. Ce dernier reste un appel à projet mais avec la particularité de financer tous les projets retenus, soit entre 40 et 50 projets sur les usages et pouvoir d'agir autour du numérique. Si cette proposition peut casser l'effet concurrence, il implique de petits financements : 2 300 euros maximum par projet.

Du côté de la philanthropie aussi, le cadre des appels à projet est interrogé. La Fondation de France, dans son programme Inventer demain, cherche à changer les relations financeurs-financés en faisant le choix de « *détecter directement les structures, de les financer sur le long terme, de sortir d'une approche « projet », d'ajuster les modalités d'accompagnement en cours, d'aménager les procédures d'évaluation* », en bref à sortir d'une posture de surplomb pour s'approcher de la coopération. Dans ce cadre, la Fondation renonce aux appels à projet et tente d'inventer une nouvelle approche pour entrer, assure-t-elle, dans une logique de transformation plutôt que de réparation.

Dans son rapport précité, le HCVA appelait à une reconnaissance légale des initiatives citoyennes et à la création d'une loi qui reconnaît et favorise : « *l'initiative autonome des citoyens – individuels ou associés – pour mettre en œuvre des droits et s'organiser en conséquence ; la constitution d'entreprises d'ESS, dont associatives, pour mettre en œuvre des activités d'intérêt général* ».

Ces éléments de réflexion pourront nourrir notre prochaine séance de l'université des savoirs associatifs dédiée à la proposition de Fonds d'interpellation citoyenne issue du rapport Mechmache-Bacqué « pour une réforme radicale de la politique de la ville ». Ce rapport, sorti en juillet 2013, notait : « *Le tissu associatif investi dans les quartiers populaires est riche de sa diversité et de son inventivité mais il est fragilisé depuis plusieurs années par les logiques d'appel d'offre et de mise en concurrence et par les restrictions budgétaires* ». Les petites associations étaient particulièrement touchées, selon ce rapport. « *Elles se heurtent souvent à des systèmes locaux et institutionnels très encadrants et à des logiques voire parfois une méfiance administratives et politiques stérilisantes. Les reconnaître comme de véritables interlocuteurs constitue le point de départ d'une possibilité de dialogue* ».

Pour créer les conditions favorables à ce dialogue, les auteurs préconisaient la création « *d'une autorité administrative indépendante en charge d'un fonds pour l'interpellation citoyenne* » à l'échelle locale et nationale. Ce fonds ne financerait pas des projets d'actions ou de services mais viserait « *à soutenir la prise de parole citoyenne pour sa contribution au débat démocratique, de permettre que se structure la parole de ceux (et celles NDLA) qui ne l'ont pas, et d'ouvrir ainsi sur une construction conflictuelle de l'intérêt général* ». A l'époque, il était proposé que ce fonds soit constitué de 1% du financement public des partis politiques et de 10% des réserves parlementaires (il faudra trouver autre chose). Une conférence de consensus avec toutes les composantes de la société devait en définir les modalités de fonctionnement. Cette proposition reste à ce jour en suspens mais en résonance forte avec les besoins de notre société.

INVESTISSEMENT À IMPACT : 1000 MILLIARD

Dans *le Monde* du 22 mars, [une tribune](#) sur l'investissement à impact s'interroge sur les réticences suscitées par ce nouveau marché financier. La tribune signée par deux professeurs de l'Essec rappelle en préambule qu'il s'agit d'un marché en très forte croissance qui atteint 1000 milliards de dollars dans le monde et 15 milliards en France. Pourtant, leur part reste cantonné dans une niche en raison des résistances à adopter le principe qui les porte : faire « le bien » mais aussi du profit.

Pour résumer : les financiers ne veulent faire que du profit et ne comprennent pas si leur banquier leur propose de faire aussi « du bien » avec des profits un peu limités. Pour les convaincre, il faudrait qu'ils soient approchés sur ces sujets par les associations. « *Si c'est une association qu'il connaît bien qui lui fait cette proposition, en la présentant comme une alternative à un don, il acceptera plus volontiers, avec l'idée qu'il aura peut-être plus d'impact sur la société avec cette formule* », indique la tribune. Avec l'idée séduisante en plus qu'il pourra récupérer une partie de son argent.

La bataille culturelle continue pour faire adopter ce nouveau paradigme néolibéral et installer ce nouveau marché

financier en s'appuyant, pour se faire, sur les associations qui auraient tout à y gagner pour financer « des activités innovantes et utiles ». Rappelons que l'Essec fait partie des premiers promoteurs de l'investissement à impact avec une chaire dédiée, intitulée « innovation sociale », qui existe depuis 2002. Elle héberge un centre d'innovation sociale et écologique qui porte un accélérateur d'entreprise à impact et un laboratoire d'évaluation et de mesure de l'impact social et environnemental. Cette chaire est en lien avec tout l'écosystème des entrepreneurs sociaux en France mais aussi avec les acteurs de la venture philanthropie comme Phitrust et des grands groupes comme BNP Paribas, un des moteurs de l'investissement à impact en France.

Dans sa thèse, Marion Studer décryptait la naissance d'un marché de l'évaluation d'impact en regard de ce marché financier et soulignait : « *Ces institutions et acteurs ont pour double rôles de rendre possible l'échange marchand, par la qualification de l'objet échangé, la réglementation du marché, la mise en relation des offreurs et demandeurs, et d'agir activement à sa propagation et acceptation parmi les acteurs du champ* ». Cette tribune s'inscrit pleinement dans ce processus.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

**SUR LE SITE DE
L'OBSERVATOIRE CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**



AGENDA

“Renforcer les associations”

Le Collectif des associations citoyennes propose une formation les 17 et 18 juin prochain pour nourrir le scénario du renforcement des associations et comprendre les vecteurs de son affaiblissement.

- [Toutes les infos ici](#)

FORMATION DU COLLECTIF DES ASSOS CITOYENNES **17 & 18**
RENFORCER LES ASSOCIATIONS **JUIN**
2024

CONTEXTE & OBJECTIFS ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

Cette formation vise à donner les repères principaux pour situer son action associative dans un environnement en mutation. L'objectif est de donner prise aux acteurs associatifs afin qu'ils soient en mesure, en renforçant leur propre projet associatif, de contribuer à l'amélioration générale des structures non lucratives de la société civile organisée.

OBJECTIFS

- Identifier, comprendre, décrypter les mécanismes du scénario de l'affaiblissement du monde associatif.
- Établir et partager une analyse systémique des freins aux actions associatives citoyennes et, à contrario, repérer les leviers d'actions possibles.
- Revenir sur l'actualisation des fondamentaux pour contribuer à l'écriture collective du scénario du renforcement

CONNAISSANCE & CHIFFRES CLEFS DU MONDE ASSOCIATIF EN FRANCE

DÉCRYPTER CE QUI AFFAIBLIT LES ASSOCIATIONS

FOCUS MARCHANDISATION ET LIBERTÉS ASSOS

CONSTRUIRE LEUR RENFORCEMENT FOCUS CO-CONSTRUCTION ACTION PUBLIQUE

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Basée sur différentes méthodes et techniques d'animation de l'éducation populaire. Elle combine des apports théoriques avec des temps d'échanges d'analyses en vue d'une utilisation professionnelle immédiate des stagiaires à l'issue de la formation.

INTERVENANT.ES - DURÉE - TARIFS & PUBLIC

- Gilles ROUBY - CAC
- Marianne LANGLET - OCMA
- J-Baptiste JOBARD - CAC
- Emma MARC - CAC
- Isabelle BOYER - CAC

2 jours soit 14h de formation

HORAIRES : 9H30 | 17H15



520€ TTC pour les salarié.es bénéficiaires de la formation professionnelle

Public : toute personne intéressée sans pré-requis

Pour les individu.es bénévoles, stagiaires et volontaires nous contacter

CONTACT & INSCRIPTION :
CONTACT@ASSOCIATIONS-CITOYENNES.NET

LIEU : 108 RUE SAINT-MAUR 75011 PARIS
WWW.ASSOCIATIONS-CITOYENNES.NET

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Le RNMA lance un cycle de webinaire lien avec le CAC pour « écrire collectivement le scénario du renforcement du monde associatif ». Toutes les infos à [retrouver ici](#).
- Le [Transiscope](#) installe son Transiscothon à Marseille et propose le 29 mars au soir, au comptoir de Victorine, la conférence gesticulée de Laurent Marseault : Pourquoi la stratégie du Colibri n'est plus suffisante ? Le [programme à retrouver ici](#).
- Trois candidats se présentent au poste de président d'ESS France, petit tour d'horizon par la presse de ces candidatures. [Benoit Hamon](#) qui a notamment porté en tant que ministre à l'époque la loi ESS de 2014 est candidat ; [Stéphane Junique](#), président du groupe mutualiste Vyv est également candidat et enfin [Damien Baldin](#), directeur général de la France s'engage. Résultat le 10 avril prochain lors du vote du conseil d'administration d'ESS France.

